



LA FARLÈDE

Hôtel de Ville

1 rue de la République
83210 La Farlède
Téléphone : 04 94 27 85 87
Fax : 04 94 27 85 87
www.la-farledes.com

D' Raymond Abrines

Maire de La Farlède

Service
aménagement,
grands travaux,
urbanisme, cadastre,
foncier
04 94 27 85 87

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Raymond ABRINES, maire de La Farlède, certifie que l'avis d'enquête publique relatif à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme, fait l'objet d'un affichage sur le site de la Grande Tourrache, à compter du 08.03.2018 et jusqu'au 04.05.2018 inclus.

2 photographies sont jointes au présent certificat.

Fait à La Farlède, le 9 mars 2018

Le Maire,
Docteur Raymond ABRINES



nicolas



GRANDE TOURRACHE DE PRES

Commune de La Ferté AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n° 5 du Plan
Local d'Urbanisme

La commune de La Ferté a l'honneur de vous adresser ce document relatif à la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Ferté.

Le PLU est un document de planification qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune. Il a pour objet de définir les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal, de déterminer les zones d'affectation des sols, de définir les règles d'occupation des sols, de définir les règles de construction, de définir les règles de gestion des déchets, de définir les règles de gestion de l'eau, de définir les règles de gestion de l'énergie, de définir les règles de gestion de l'environnement, de définir les règles de gestion de la culture, de définir les règles de gestion de la santé, de définir les règles de gestion de la sécurité, de définir les règles de gestion de la qualité de l'air, de définir les règles de gestion de la qualité de l'eau, de définir les règles de gestion de la qualité du paysage, de définir les règles de gestion de la qualité de la vie, de définir les règles de gestion de la qualité de l'habitat, de définir les règles de gestion de la qualité de l'éducation, de définir les règles de gestion de la qualité de la culture, de définir les règles de gestion de la qualité de la santé, de définir les règles de gestion de la qualité de la sécurité, de définir les règles de gestion de la qualité de l'air, de définir les règles de gestion de la qualité de l'eau, de définir les règles de gestion de la qualité du paysage, de définir les règles de gestion de la qualité de la vie, de définir les règles de gestion de la qualité de l'habitat, de définir les règles de gestion de la qualité de l'éducation, de définir les règles de gestion de la qualité de la culture, de définir les règles de gestion de la qualité de la santé, de définir les règles de gestion de la qualité de la sécurité.

Le présent document est accessible à tous et peut être consulté sur le site internet de la commune de La Ferté.

Vous pouvez également vous adresser au service urbanisme de la commune de La Ferté pour plus d'informations.

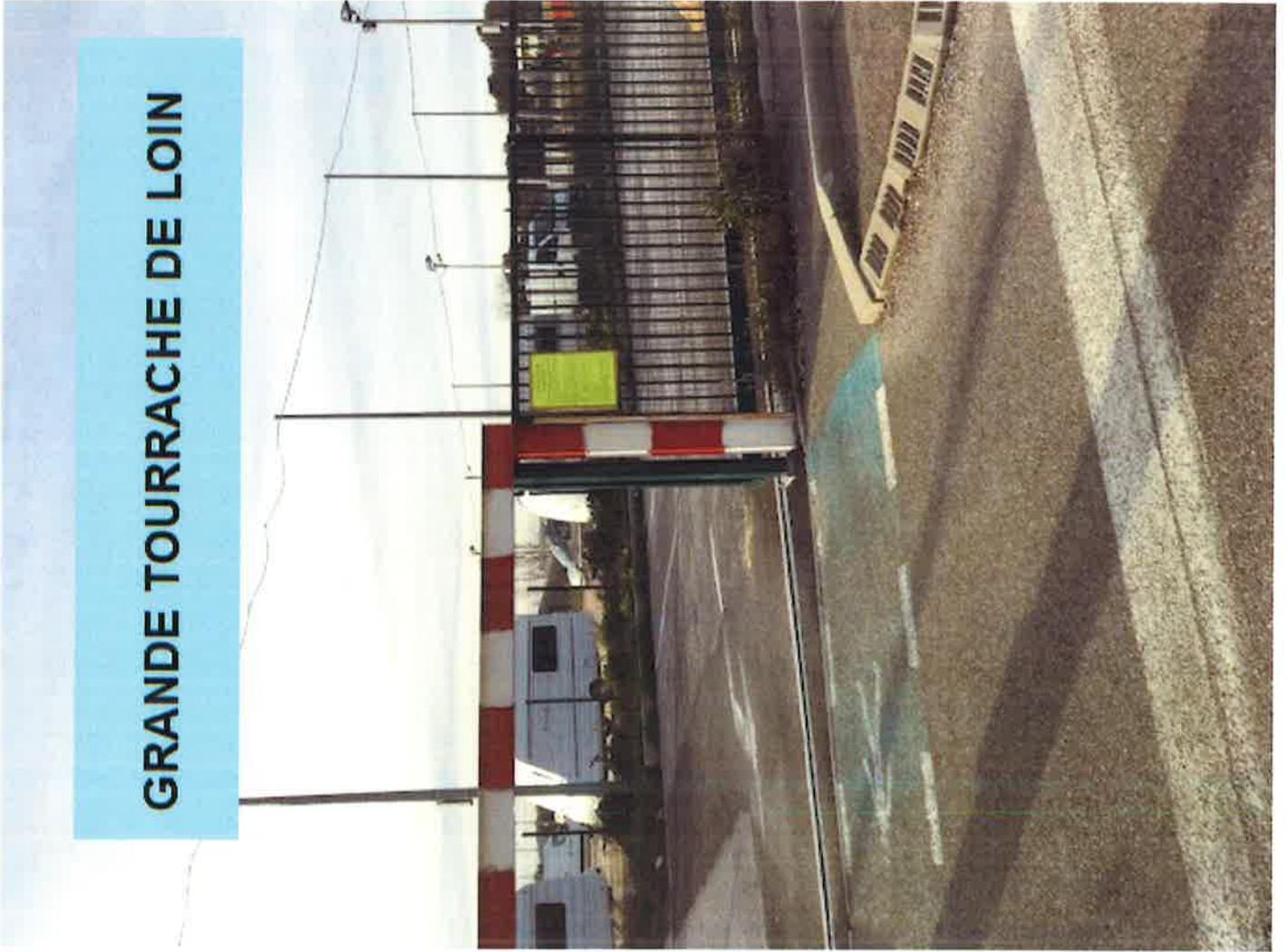
Le service urbanisme de la commune de La Ferté est situé à l'adresse suivante : [adresse].

Tel : [numéro de téléphone]

Cordialement,
Le Maire de La Ferté

50

GRANDE TOURRACHE DE LOIN



820